

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES

(Fiche à retourner au : CCAS 15 avenue de la république 31700 Mondonville ou à compléter par téléphone au CCAS : 05 61 06 35 90)

L'inscription est demandée au titre :

- Personne âgée de plus de 65 ans résidant à son domicile
- Personne âgée de plus de 60 ans inapte au travail, résidant à son domicile
- Personne adulte handicapée bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH), de l'allocation compensatrice ou de tout autre avantage servi au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles ou d'une pension d'invalidité servie au titre du régime de base de la Sécurité Sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à son domicile.

Informations obligatoires

MADAME	MONSIEUR
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____	Date de naissance : _____
Date de naissance : _____	

Adresse précise : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Vous vivez
Seul(e) En couple En famille

Autre (précisez) : _____

Nom et coordonnées du médecin traitant _____

Personnes à contacter en cas d'urgence (obligatoire)

Nom : _____ Parenté : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Parenté : _____ Téléphone : _____

Prestations à domicile dont bénéficie la personne

PRESTATIONS	OUI/NON	COORDONNEES	JOURS ET HORAIRES D'INTERVENTION
PORTAGE DE REPAS			
AIDE-MÉNAGÈRE			
TÉLÉ-ALARME			
SOINS À DOMICILE (SSIAD OU INFIRMIÈRE)			
AUTRE, PRÉCISEZ			

Autres informations que vous souhaitez nous communiquer

Mentions légales :

J'accepte de communiquer les renseignements repris dans ce document au CCAS qui s'engage à en garder la confidentialité

J'autorise le CCAS à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter

L'intéressé(e) peut consulter et modifier ces données en s'adressant au CCAS.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CCAS de Mondonville, pour 3 ans.

Les données collectées seront communiqués aux seuls destinataires suivants : agents sociaux du CCAS ».

La radiation du registre peut être réalisée à la demande de l'intéressé ou en cas de départ définitif de la Commune.

Date de la demande :

Signature :